

À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à huis clos en vidéo conférence, le lundi 7 février 2022 à 20 h 00, sont présents les conseillères et les conseillers suivants:

Mesdames Marie-Eve Denicourt, Julie Vadeboncoeur et Anne-Sylvie Forney ainsi que messieurs Stéphane Vézina et Jean-François Berthiaume, sous la présidence de monsieur Yves Barrette, maire.

Sont absents: Monsieur Florent Raymond et monsieur Marc-Antoine Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier

Sont aussi présents: la greffière-trésorière adjointe madame Francine Perras, le directeur du Service de sécurité incendie monsieur Benoît Brodeur, l'inspectrice municipale madame Louise Nadeau et l'adjointe administrative madame Yannick Gagnon.

ORDRE DU JOUR:

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. Période de questions
- 2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 2.1. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2. Adoption du procès-verbal
 - 2.2.1. Séance ordinaire du 10 janvier 2022
 - 2.3. Adoption des comptes et engagements de crédits
 - 2.4. Rapport sur les plaintes
 - 2.5. Cotisation à Québec Municipal
 - 2.6. Adoption du règlement 22-393 modifiant le règlement 14-269 afin de prolonger le programme de subvention pour favoriser le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit
 - 2.7. Radiation des comptes de taxes pour l'année 2022
 - 2.8. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 22-394 constituant le code d'éthique et de déontologie des employés et des employées de la municipalité de Saint-Alexandre.
 - 2.9. Dépôt du rapport transmis au Directeur général des élections 2021
- 3. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 3.1. Service de sécurité incendie Rapport
 - 3.2. Adoption du rapport annuel d'activités de l'an 4 de la municipalité en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu
 - 3.3. Renouvellement de l'entente incendie avec St-Jean-sur-Richelieu
 - 3.4. Ligne de cellulaire pour service de sécurité
- 4. TRANSPORT
- 5. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 5.1. Adoption du règlement 22-391 établissant la répartition des coûts des travaux d'entretien et de nettoyage de la Rivière du Sud-Ouest, Branche 20
 - 5.2. Adoption du règlement 22-392 établissant la répartition des coûts des travaux d'entretien et de nettoyage de la Rivière du Sud, Branche 8
 - 5.3. Octroi de contrat Mise à jour de l'étude de vulnérabilité
 - **5.4.** Achat d'un ordinateur portable pour transmission de données à l'usine d'épuration
- 6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- 7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 7.1. Service de l'urbanisme Rapport
 - 7.2. Nomination des membres citoyens du comité consultatif d'urbanisme
 - 7.3. Octroi de contrat Devis technique pour remblaiement d'un fossé rang St-Joachim
 - 7.4. Augmentation du budget pour l'ajustement du plan directeur suite aux commentaires des élus
- 8. LOISIRS ET CULTURE
 - 8.1. Service des loisirs, culture et communications -Dépôt du rapport
 - 8.2. Grille salariale camp de jour 2022
 - 8.3. Projet Frigo partage
 - 8.4. Proclamons le 13 mars Journée nationale de promotion de la santé mentale positive
 - 8.5. Projet de jardinage en bacs OPP
- 9. AFFAIRES DIVERSES
- 10. CORRESPONDANCE
- 11. CLÔTURE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Yves Barrette à 20 h 00.

Période de questions

Conformément aux dispositions de la loi, le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal. De plus, le public a été invité à présenter ses questions au conseil municipal, par écrit en transmettant leur demande par le moyen de leur choix (poste, télécopieur, courriel ou livré à l'hôtel de ville).

Aucune question n'a été posée aux membres du conseil.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

22-02-15 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Stéphane Vézina et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, tout en gardant le point affaires diverses ouvert.

Adoption du procès-verbal

22-02-16 Séance ordinaire du 10 janvier 2022

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procèsverbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Julie Vadeboncoeur et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

22-02-17 Adoption des comptes et engagements de crédits

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des chèques émis, des virements bancaires effectués par la Municipalité ainsi que la liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2022 et s'en déclare satisfait:

ATTENDU QU'il y a lieu de les accepter et d'autoriser le paiement de ces derniers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par le conseiller Stéphane Vézina;

et résolu d'accepter la liste des comptes à payer ainsi que la liste des chèques émis et paiements bancaires pour un total de 291 091,94 \$ et autorisation est donnée au directeur général et greffier-trésorier de payer lesdits comptes.

Prélèvements automatiques	4289 à 4324 82487 à 82534	pour pour	135 260,34 \$ 106 795,53 \$
Chèques fournisseurs	82535 à 82541	pour	4 934.72 \$
Rémunération	502178 à 502231	pour	44 101,35 \$

Adoptée à l'unanimité

Rapport sur les plaintes

Le rapport des plaintes du mois de janvier 2022, totalisant deux (2) plaintes, est déposé devant le conseil.

22-02-18 <u>Cotisation à Québec Municipal</u>

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par la conseillère Julie Vadeboncoeur et résolu de renouveler l'abonnement annuel à Québec municipal pour la période du 1er mai 2022 au 30 avril 2023 au montant de 540,00 \$, plus les taxes applicables.

22-02-19 <u>Adoption du règlement 22-393 modifiant le règlement 14-269 afin de prolonger le programme de subvention pour favoriser le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit </u>

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec, une copie du projet de règlement 22-393 modifiant le règlement 14-269 afin de prolonger le programme de subvention pour favoriser le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit était disponible au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance et a, en conséquence été remise aux membres du conseil municipal;

ATTENDU QUE dès le début de la présente séance, des copies du présent règlement étaient disponibles pour le public ainsi que sur le site internet de la municipalité depuis le dépôt du projet de

règlement devant le conseil:

ATTENDU QU' avant l'adoption du règlement, le directeur général et greffier-trésorier a mentionné l'objet de celui-ci et qu'aucune modification n'a été apporté entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par le conseiller Stéphane Vézina;

et résolu que le règlement 22-393 modifiant le règlement 14-269 afin de prolonger le programme de subvention pour favoriser le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

22-02-20 Radiation des comptes de taxes pour l'année 2022

Il est proposé par la conseillère Julie Vadeboncoeur, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu de radier les comptes de taxes appartenant à des personnes décédées ou inconnues pour les numéros de compte suivants :

RADIATION DES COMPTES DE TAXES 2022

MATRICULE	MONTANT
3310-57-3245	38.03 \$
3311-05-0040 3411-10-6746	87.58 \$ 14.51 \$
3411-11-5661	12.00 \$
3511-02-3371	28.01 \$
3606-62-1900	79.57 \$
3705-14-4627	120.11 \$
TOTAL	379.81 \$

Adoptée à l'unanimité

Avis & dépôt

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 22-394 constituant le code d'éthique et de déontologie des employés et des employées de la municipalité de Saint-Alexandre.

Avis de motion est par la présente donnée par la conseillère Marie-Eve Denicourt qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente une copie du projet de règlement 22-394 constituant le code d'éthique et de déontologie des employés et des employées de la municipalité de Saint-Alexandre.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, la conseillère Marie-Eve Denicourt, dépose une copie du projet de règlement 22-394 constituant le code d'éthique et de déontologie des employés et des employées de la municipalité de Saint-Alexandre.

Le plus tôt possible après ce dépôt, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public.

Dépôt du rapport transmis au Directeur général des élections 2021

Madame Francine Perras, adjointe greffière - trésorière dépose le rapport de dépenses et la liste des donateurs de tous les candidats de l'Élection de novembre 2021 et sera transmis au Directeur général des élections.

3. <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>

Service de sécurité incendie - Rapport

Monsieur Benoît Brodeur, directeur SSI présente son rapport du mois de janvier 2022 représentant les sorties suivantes:

- 3 appels incendies entraides:
- 2 appels premiers répondants.

22-02-21

Adoption du rapport annuel d'activités de l'an 4 de la municipalité en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 23 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit produire un rapport annuel d'activités, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a autorisé la réalisation du rapport annuel d'activités selon la période du 1^{er} janvier au 31 décembre ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités présente la part de réalisation des actions prévues au plan de mise en œuvre (PMO) ainsi que des indicateurs et des statistiques;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités de l'an 4, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité de

Saint-Alexandre:

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la municipalité de Saint-Alexandre ont pris connaissance dudit rapport ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de Saint-Alexandre adopte le rapport annuel d'activités de l'An 4, en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération et autorise sa transmission à la MRC du Haut-Richelieu. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels d'activités des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité

22-02-22 Renouvellement de l'entente incendie avec St-Jean-sur-Richelieu

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité s'engage à fournir le personnel et les équipements de son Service de sécurité incendie requis par la municipalité requérante pour lui prêter assistance à l'occasion d'un combat incendie ou d'un autre sinistre de même nature, en autant que le personnel et les équipements concernés soient disponibles sans mettre en danger sa propre sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'adopter l'entente intermunicipale d'entraide en cas d'incendie à intervenir entre la municipalité de Saint-Alexandre et la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et que le maire, monsieur Yves Barrette et le directeur général, monsieur Marc-Antoine Lefebvre soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la municipalité de Saint-Alexandre.

Adoptée à l'unanimité

22-02-23 <u>Ligne de cellulaire pour service de sécurité</u>

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie a besoin d'une ligne cellulaire supplémentaire pour le véhicule des premiers répondants ;

CONSIDÉRANT QUE le cellulaire destiné au maire n'est pas utilisé et que celui-ci renonce à le prendre ;

CONSIDÉRANT QUE cette opération n'entraîne pas de coûts supplémentaires à la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu de transférer le cellulaire ainsi que la ligne cellulaire du maire au service de sécurité incendie pour le véhicule des premiers répondants.

Adoptée à l'unanimité

4. TRANSPORT

5. HYGIÈNE DU MILIEU

22-02-24 <u>Adoption du règlement 22-391 établissant la répartition des coûts des travaux d'entretien et de nettoyage de la Rivière du Sud-Ouest, Branche 20</u>

CONSIDÉRANT l'exécution des travaux d'entretien et de nettoyage de la Rivière du Sud-Ouest,

CONSIDÉRANT QUE la répartition des coûts doit être effectuée par la municipalité de Saint-

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné et un projet du présent règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 10 janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Julie Vadeboncoeur et résolu d'adopter le règlement 22-391 établissant la répartition des coûts des travaux d'entretien et de nettoyage de la Rivière du Sud-Ouest, Branche 20 et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à faire la répartition des coûts pour les travaux d'entretien et de nettoyage de la Rivière du Sud-Ouest, branche 20 au montant de 32 993,36 \$ auprès des propriétaires concernés selon l'annexe A inclus au présent règlement.

Adoptée à l'unanimité

22-02-25 <u>Adoption du règlement 22-392 établissant la répartition des coûts des travaux d'entretien et de nettoyage de la Rivière du Sud, Branche 8</u>

CONSIDÉRANT l'exécution des travaux d'entretien et de nettoyage de la Rivière du Sud, Branche 8;

CONSIDÉRANT QUE la répartition des coûts doit être effectuée par la municipalité de Saint-Alexandre;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné et un projet du présent règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 10 janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Stéphane Vézina et résolu d'adopter le règlement 22-392 établissant la répartition des coûts des travaux d'entretien et de nettoyage de la Rivière du Sud, Branche 8 et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à faire la répartition des coûts pour les travaux d'entretien et de nettoyage de la Rivière du Sud, branche 8 au montant de 49 384,16 \$ auprès des propriétaires concernés selon l'annexe A inclus au présent règlement.

22-02-26 Octroi de contrat - Mise à jour de l'étude de vulnérabilité

CONSIDÉRANT QU' une mise à jour de l'étude de vulnérabilité des puits de captage de la municipalité devra être effectuée afin de tenir compte de l'influence du nouveau puits de captage sur les aires de protection des puits existants.

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles données recueillies seront intégrées au modèle numérique hydrogéologique et la délimitation des aires de protection actuelles sera mise à jour.

CONSIDÉRANT QU' une vérification sera faite pour vérifier qu'il n'y pas de changement à l'indice de vulnérabilité des aires de protection.

CONSIDÉRANT QUE, l'inventaire des éléments susceptibles d'affecter la qualité ou la quantité des eaux exploitées, l'évaluation des menaces et l'identification des causes probables seront mises à

CONSIDÉRANT QU' une telle étude de vulnérabilité pour les puits de captage existants est déjà en cours, et celle-ci doit être remise au MELCC le 1 avril 2021.

CONSIDÉRANT QUE, Golder demandera un sursis, par la transmission d'une lettre explicative auprès du MELCC, afin de soumettre une seule étude de vulnérabilité qui inclura le nouveau puits de captage. Cela vise à éviter à la municipalité de faire compléter inutilement une deuxième étude de vulnérabilité, alors qu'une telle étude est déjà en préparation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu d'accorder le mandat de la mise à jour de l'étude de vulnérabilité des aires de protection des prélèvements d'eau souterraine avec l'ajout de ce puits de captage de la municipalité de Saint-Alexandre, au montant de 6 270 \$ taxes en sus à Golder Associés Ltée.

Adoptée à l'unanimité

22-02-27 Achat d'un ordinateur portable pour transmission de données à l'usine d'épuration

CONSIDÉRANT QUE l'ordinateur à l'usine d'épuration n'est plus fonctionnel et que la lecture des données n'est plus possible :

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'avoir un outil technologique avec un port USB afin de recueillir les données nécessaires à l'analyse du bon fonctionnement de l'usine d'épuration des eaux usées et des stations de pompage du réseau d'égout ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu d'accorder un budget de 1 000 \$ pour l'achat d'un ordinateur portable pour l'inspectrice madame Louise Nadeau pour lui permettre de recueillir les données nécessaires au bon fonctionnement de ses tâches.

Adoptée à l'unanimité

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Service de l'urbanisme - Rapport

Le rapport des permis du mois de janvier 2022, émis par Louise Nadeau, inspectrice, totalisant trois (3) permis est déposé au conseil.

22-02-28 Nomination des membres citoyens du comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu :

DE renouveler le mandat de deux membres citoyens, soient messieurs Maxime Bourgeois et René Bessette, pour un terme deux ans au sein du comité consultatif d'urbanisme ;

Adoptée à l'unanimité

22-02-29 Octroi de contrat - Devis technique pour remblaiement d'un fossé rang St-Joachim

CONSIDÉRANT QUE nous avons recu deux soumissions soit:

- ALPG Consultants inc.: 10 204,03 \$ taxes incluses
 Groupe Pleineterre: 10 865,14 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE ALPG Consultants inc., est le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par la conseillère Julie Vadeboncoeur et résolu;

QUE la soumission de ALPG Consultants inc, la plus basse soumission conforme, soit retenue pour l'exécution du devis technique pour le remblaiement d'un fossé et la conception d'une haie brise-vent sur le rang St-Joachim, au montant de 10 204,03 \$ taxes incluses et que le contrat leur soit octroyé;

Adoptée à l'unanimité

22-02-30 Augmentation du budget pour l'ajustement du plan directeur suite aux commentaires des élus

CONSIDÉRANT QU' une demande de modification du plan directeur pour le projet de réaménagement du parc Marie-Jeanne Frégeau a été demandé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu d'augmenter le budget des honoraires au contrat de 6hr à un taux horaire moyen de 115\$/hr. soit 690,00 \$ + taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

8. LOISIRS ET CULTURE

Service des loisirs, culture et communications -Dépôt du rapport

Dépôt du rapport du Service des loisirs, de la culture et des communications présenté par monsieur le maire.

22-02-31 Grille salariale camp de jour 2022

CONSIDÉRANT QUE le salaire minimum augmentera en mai 2022 ;

CONSIDÉRANT les années expériences de la chef de camp ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Alexandre veut reconnaître les années d'expérience des animateurs du camp ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Vadeboncoeur, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'accepter la nouvelle grille salariale pour le camp de jour 2022.

Adoptée à l'unanimité

22-02-32 <u>Projet Frigo partage</u>

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est dans l'incertitude de la valeur des coûts reliés à une installation électrique ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal ne connaît les frais d'installation pour l'installation d'un réfrigérateur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par le conseiller Stéphane Vézina et résolu :

QUE le conseil municipal a une opinion favorable envers le projet ;

QUE le mandat soit donné à l'administration municipale de rechercher des soumissions afin d'évaluer le coût d'installation électrique pour le réfrigérateur dans le cadre du projet *Frigo Partage*;

QU'une fois que la municipalité aura reçu des soumissions en lien avec le projet, le conseil municipal se prononcera sur sa participation financière au projet.

Adoptée à l'unanimité

22-02-33 <u>Proclamons le 13 mars Journée nationale de promotion de la santé mentale positive</u>

CONSIDÉRANT QUE le 13 mars 2022 est la première Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

CONSIDÉRANT QUE le 13 mars 2020 – date de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire au Québec du fait de la menace grave à la santé de la population que constituait la pandémie de la COVID-19 – représente un moment clé de la prise de conscience par la société québécoise de l'importance de la santé mentale positive et de son soutien continu;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT QU' il a été démontré que par leurs initiatives diverses les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organismes membres lancent le 13 mars 2022 leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec offre au cours de la Campagne de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population du Québec et utilisables tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de la pandémie, les individus, les organisations et les collectivités ont besoin, plus que jamais, de s'outiller pour favoriser la santé mental;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu et proclamer la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite toutes et tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les organisations et institutions de notre municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE.

Adoptée à l'unanimité

22-02-34 Projet de jardinage en bacs - OPP

CONSIDÉRANT QUE la réponse favorable du projet éducatif de jardinage en bac de l'Organisme de participation des parents (OPP) pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a accordé une aide financière pour la fabrication des bacs en cèdres nécessaires au projet 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Julie Vadeboncoeur et résolu d'accorder une seconde aide financière au montant de 350 \$ à l'OPP pour ajouter un bac de jardinage supplémentaire pour permettre à plus d'enfant de Saint-Alexandre a participer au projet éducatif de jardinage en bac.

Adoptée à l'unanimité

9. AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le maire, Yves Barrette donne un résumé des séances de la MRC du Haut-Richelieu.

Monsieur Jean-François Berthiaume mentionne les remerciements de l'école de Saint-Alexandre destinés à la municipalité dans une lettre adressée aux parents d'élèves pour notre soutien monétaire envers l'école.

10. CORRESPONDANCE

Dépôt de la liste de correspondance du mois de janvier 2022.

22-02-35 11. <u>CLÔTURE DE LA SÉANCE</u>

Il est proposé par la conseillère Julie Vadeboncoeur et unanimement résolu que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à $21\ h$ 10.

Francine Perras Greffière-trésorière adjointe Yves Barrette Maire